

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2023

Le sept novembre deux mil vingt-trois, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	de	15
Conseillers fonction	en	13
Conseillers présents et représentés	et	13

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, Jean-Luc DOUMENJOU, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, François BOCQUET, Elodie GICQUEL et Mélanie BOGNENKO.
Absents excusés : Philippe LIBIER, Anne MANDON et Karine RICAUD.
Procurations : Philippe LIBIER à Bernard BALLAND, Anne MANDON à Jean Pierre BRÉTHOUS et Karine RICAUD à Monique LACROUTS.
Secrétaire de séance : Françoise DUPIELLET.

Date de convocation 27.10.2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24.10.2023 :
le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24.10.2023.

- **DCM 2023/29 Délibération Habitat Locatif Dupeyron, réalisation de logements sociaux par XL Habitat.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'Habitat Locatif Dupeyron porté par la commune et la création du budget annexe au 01.01.2021 « Habitat Locatif Dupeyron » délibéré le 23.02.2021. Le choix de la maîtrise d'œuvre de la construction de 8 logements « d'intérêt collectif » a été lancé par la commune le 01.07.2021 sous forme de procédure adaptée n° 2021-01 avec comme prestataire retenu IS ARCHITECTURE, Mme Stéphanie IMBAUD. Il rappelle également le dépôt du permis de construire PC04027521F0005 et son arrêté l'accordant en date du 14.02.2022 sur les parcelles C 743-745 et 747.

(la parcelle cadastrée C 743 pour une surface de 1016 m², la parcelle cadastrée C 745 pour une surface de 513 m² et la parcelle cadastrée C 747 pour une surface de 1038 m² pour un total de 2567 m²).

Le contexte économique actuel ne permettant plus de porter cette construction à son terme le conseil municipal a réfléchi à une réorientation du projet et fait le choix de se tourner vers XL Habitat pour mener à bien la construction de logements sociaux.

Dans cette perspective, XL Habitat reprend le permis de construire à l'identique déposé par la commune sous forme de transfert de permis ainsi que le contrat de maîtrise d'œuvre et ses co-traitants ; de ce fait XL Habitat remboursera à la commune les frais déjà engagés.

Il est proposé au conseil municipal la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 60 ans ; à l'issue, la commune pourra récupérer les terrains et les bâtiments construits ou renouveler un contrat de bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 60 ans avec XL Habitat pour la mise à disposition des parcelles C 743 pour une surface de 1016 m² ; C 745 pour une surface de 513 m² et C 747 pour une surface de 1038 m² dans le cadre de la création de logements sociaux ;

Demande, conformément au code de l'habitat et de la construction qui s'applique, que le maire ou son représentant soit membre de la commission d'attribution et en cas d'égalité des voix dispose d'une voix prépondérante dans le choix d'attribution des logements ;

Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le bail emphytéotique et tout document se rapportant à ce dossier.

Transmission en Préfecture le 08.11.2023.

- **DCM 2023/30 Convention Le Souvenir Français pour la géolocalisation des tombes des morts pour la France :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de géolocalisation des tombes des soldats Morts pour la France initié par l'association Le Souvenir Français. Afin de mener à bien ce devoir de mémoire des soldats inhumés dans notre cimetière, il convient de signer une convention entre la commune et l'association afin que la municipalité donne son accord pour la géolocalisation des soldats.

Cet engagement s'accompagnera d'une participation étroite entre les différents services communaux ainsi que d'une aide financière de la commune de 100 € la septième année pour la mise à jour et la maintenance du support informatique de l'application GéoMémoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Valide la mise en œuvre de ce projet de sauvegarde et de mise en valeur des tombes familiales des Morts pour La France sur notre commune à travers la mise en place d'une application mobile dénommée « **GéoMémoire** »,

Autorise monsieur le Maire à signer la convention afférente avec l'association Le Souvenir Français ainsi que tout document permettant la mise en place effective de ce projet.

Transmission en Préfecture le 08.11.2023.

- **Questions diverses :**

- * **travaux d'investissement 2024**

Monsieur le Maire a lancé une campagne de demande de devis à diverses entreprises pour continuer la rénovation et la restauration de la mairie et de la cantine scolaire avec création d'un sas d'entrée du secrétariat de mairie. D'autre part la refonte de la salle de bain du logement scolaire de l'école est à l'étude.

La commission de travaux se réunira prochainement et étudiera d'autres travaux à prévoir notamment les travaux d'acoustique à la maison de la chasse...

***11 novembre :** rappel de l'organisation : rendez-vous à salle des fêtes pour préparation du vin d'honneur à 9h30, église 10h30, 11h15 monument aux Morts suivi du vin d'honneur.

Le message du ministre des armées sera lu par Karine RICAUD ou Thierry CLAVÉ.

***organisation de la réunion communication à venir :** rendez vous du lundi 20 novembre avancé à 20h.

*** discussion sur l'organisation des vœux** du dimanche 21 janvier 2024.

***point cadeaux de Noël des enfants et anciens** présenté par les membres de la commission animation.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation et lève la séance à 22h00.